



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/043

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL: ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2021**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 15

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 11 mars 2021

**Le 18 mars de l'année deux mille vingt
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVÉRIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme Perpignaa- Goulard
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. Aulanier
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	A		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. Claverie
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. Clément
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Lemire, secrétaire de séance.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/043

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL: ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2021**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et L2312-1 et suivants,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2021-023 en date du 4 mars 2021 relative au débat d'orientation budgétaire,

Vu la délibération n°2021/039 en date du 18 mars 2021 relative à l'affectation définitive des résultats comptables du budget principal,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice de l'année 2021,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide que le niveau du budget s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération concernant la section d'investissement.
- Adopte le budget primitif 2021 du budget principal selon les équilibres suivants :



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/043

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL: ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF 2021**

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 285 254,20	23 434 392,46
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 850 861,74
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	27 285 254,20	27 285 254,20
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 468 535,41	9 699 748,16
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 814 179,07	686 924,44
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 103 958,12	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	10 386 672,60	10 386 672,60
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	37 671 926,80	37 671 926,80

Fait à Martillac, le 18 mars 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

